

Département du Haut-Rhin	COMMUNE DE LIGSDORF
Arrondissement d'Altkirch	EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Canton de Ferrette	Séance ordinaire du 30 Janvier 2026
Nombre de conseillers élus 11	Sous la présidence de MME. BRUGGER Doris, Maire
Nombre de conseillers en fonction 11	Présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, ANTONY Thomas, KAUFFMANN Nicolas, MULLER Noël, SCHOFFIT Paul
Nombre de conseillers présents 8	Absents excusés : HENGY Sébastien, HENGY Martine (a transmis pouvoir à Yolande RITTY) Absente : MEISTER Josiane
Nombre de conseillers représentés 1	

Date de la convocation : 26 janvier 2026

04/0126. Urbanisme : GAEC ENDERLIN à MOERNACH

La GAEC ENDERLIN de Moernach a déposé auprès de la Préfecture du Haut-Rhin, une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre d'un projet d'augmentation des effectifs de son cheptel.

Une consultation du public concernant ce projet se déroule du 5 janvier 2026 au 2 février 2026 inclus.

Dans ce cadre, l'article R 512-46-11 du Code de l'Environnement prévoit la consultation du conseil municipal de la commune où l'installation est projetée ainsi que celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement (l'augmentation du cheptel) peut être la source (le plan d'épandage).

Le Conseil Municipal de Ligsdorf est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 17 février 2026 au plus tard.

Conformément au Code de l'Environnement, la mairie a été destinataire du dossier d'enregistrement présenté par la GAEC Enderlin à Moernach dans le cadre de leur projet d'augmentation du cheptel ainsi que du plan d'épandage correspondant.

Considérant que ce projet ne concerne la commune de Ligsdorf qu'au titre de l'épandage des boues sur un terrain agricole de son ban communal ;

Considérant que le plan d'épandage n'aura pas d'incidence sur les zones Natura 2000 de la commune de Ligsdorf ;

Considérant que le plan d'épandage n'est pas dans le périmètre de protection de captage ;

Considérant que la GAEC Enderlin dispose sur la commune de Ligsdorf d'un parcellaire épandable d'une surface 1ha04 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

d'émettre un avis favorable au projet d'augmentation du cheptel présenté par la GAEC Enderlin de Moernach.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération, compte-tenu de sa transmission en préfecture le 5 Février 2026.

La secrétaire, Martine FOLZER



Ligsdorf, le 5 Février 2026
Le Maire, Doris BRUGGER

